

Volet B**Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**Réservé
au
Moniteur
belge

25363738

Déposé
15-10-2025

Greffe

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 17/10/2025 - Annexes du Moniteur belge

N° d'entreprise : 0479055086

Nom(en entier) : **DRIES DE LOORE**

(en abrégé) :

Forme légale : Société à responsabilité limitée

Adresse complète du siège Gauquier 10
: 7890 Ellezelles**Objet de l'acte :** STATUTS (TRADUCTION, COORDINATION, AUTRES
MODIFICATIONS), OBJET

Il résulte d'un acte reçu par le notaire Jean HENRIST à Renaix le 1 octobre 2025, en cours d'enregistrement, que l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société à responsabilité limitée « **DRIES DE LOORE** » avec siège à 7890 Ellezelles, Gauquier 10, a pris les résolutions suivantes :

Première résolution :

a) L'assemblée générale déclare avoir pris connaissance du rapport de l'organe d'administration du 25 septembre 2025 relatif à la modification proposée de l'objet.

L'assemblée dispense le président de donner lecture de dudit rapport.

Le rapport de l'organe d'administration ainsi qu'une expédition conforme de cet acte sont déposés au greffe du tribunal des entreprises compétent.

b) L'assemblée décide de d'élargir l'objet avec les activités suivantes :

« - La pratique des soins de santé, l'exercice de l'art infirmier et de ses activités connexes ainsi que l'exercice du métier d'aide-soignant et de ses activités connexes, au nom et pour le compte de la société.

- Le coaching en bien-être, en hygiène de vie ; les pratiques dédiées au bien-être, notamment entre autres : la sophrologie, l'hypnose, le yoga, la réflexothérapie, la naturopathie (éco-nutrition, phytoaromathérapie, hydrothérapie, soin à l'argile, techniques manuelles, réflexes, respiratoires et vibratoires - lumière, couleurs, sons – etc...), etc., la présente liste devant être prise dans son sens le plus large.

- La création et la gestion de crèches pour enfants, de maisons de jour pour personnes âgées, de maisons de repos, etc. et cela, conformément à la législation en vigueur. »,

de sorte que l'article 3 des statuts : l'objet sera rédigé comme suit:

« La société a pour objet, en Belgique et à l'étranger, exclusivement en son propre nom et pour son propre compte :

- La menuiserie et charpentage générale
- La menuiserie et charpentage pour les bâtiments
- Fabrication de menuiserie pour la construction
- Travaux de restauration des bâtiments et monuments
- Construction préfabriquée en structures
- Travaux de toiture
- Sablage, restauration, nettoyage et revêtement de façades
- Société pour l'installation de parquets et autres revêtements de bois pour les murs et les planchers
- Placer des faux-plafonds
- Placer du charpentage en plastique
- Placer de l'isolation
- Placer des échafaudages
- La fabrication de structures métalliques
- Fabrication de portes et fenêtres en métal

- Forgeage des métaux
- Travaux avec des métaux en générale
- Pose de parquets
- Constructions en ossature bois
- Tous travaux d'étude, de consultance et la prestation de tous conseils et services en relation avec ces activités
- Achat, vente, location, et gestion d'immeubles pour compte propre
- Vente et achat des antiquités, faire toutes les actions qui sont nécessaire pour travailler comme un brokanteur
- La pratique des soins de santé, l'exercice de l'art infirmier et de ses activités connexes ainsi que l'exercice du métier d'aide-soignant et de ses activités connexes, au nom et pour le compte de la société.
- Le coaching en bien-être, en hygiène de vie ; les pratiques dédiées au bien-être, notamment entre autres : la sophrologie, l'hypnose, le yoga, la réflexothérapie, la naturopathie (éco-nutrition, phytoaromathérapie, hydrothérapie, soin à l'argile, techniques manuelles, réflexes, respiratoires et vibratoires - lumière, couleurs, sons – etc...), etc., la présente liste devant être prise dans son sens le plus large.
- La création et la gestion de crèches pour enfants, de maisons de jour pour personnes âgées, de maisons de repos, etc. et cela, conformément à la législation en vigueur.
La société peut, en Belgique et à l'étranger, accomplir tous actes commerciales, industrielles, directement ou indirectement, totalement ou partiellement en rapport avec son objet social ou pouvant en faciliter ou étendre sa réalisation.
L'exercice de mandats relatifs à la gestion et à la liquidation de toutes sociétés belges ou étrangères, existantes ou à constituer.
Plus particulier, la société peut gérer et diriger l'exploitation des entreprises dans lesquelles elle participe, afin de stimuler et coordiner le développement et la réalisation de l'objet social de ces entreprises. Tous énumérations doivent être interprété dans le sens le plus large et non-limitatif.
À cette fin, la société peut collaborer avec, participer à, ou s'intéresser de toute façon, directement ou indirectement dans toute autre entreprise. La société peut se porter caution, tant pour garantie de ses obligations que pour garantie des obligations de tiers, elle peut entre autre donner ses propres biens et son propre fonds de commerce en hypothèque ou en gage. Elle peut accomplir d'une manière générale toutes opérations commerciales, industrielles et financières, mobilières et immobilières ayant un rapport direct ou indirect avec son objet et pouvant en faciliter directement ou indirectement, entièrement ou partiellement, la réalisation. »

Deuxième résolution

L'assemblée générale confère tous pouvoirs au notaire soussigné de rédiger et signer la coordination des statuts, et de se charger de les déposer dans le dossier de société, conformément aux résolutions précédentes.

Troisième résolution

QUALITAX SRL ou toute autre personne désignée par lui/elle, est désigné en qualité de mandataire *ad hoc* de la société, afin de disposer des fonds, de signer tous documents et de procéder aux formalités requises auprès de l'administration de la tva ou en vue de l'inscription à la Banque carrefour des Entreprises.

Aux effets ci-dessus, le mandataire *ad hoc* aura le pouvoir de prendre tous engagements au nom de la société, faire telles déclarations qu'il y aura lieu, signer tous documents et en général faire tout ce qui sera utile ou nécessaire pour l'exécution du mandat lui confié.

POUR EXTRAIT ANALYTIQUE CONFORME

Jean HENRIST, notaire à Renaix

Déposé en même temps :

- expédition de l'acte du 01/10/2025;
- la coordination des statuts.